



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Environnement Forêt Sécurité Routière
Unité Nature

Consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la saison cynégétique 2022-2023 dans le département des Pyrénées-Orientales.

NOTE DE PRÉSENTATION

Contexte et objectif du projet de la décision :

La gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le projet d'arrêté, mis à la consultation du public, a pour but de fixer pour la saison cynégétique 2022-2023 dans le département des Pyrénées-Orientales les périodes, les modalités, les modes et les moyens de chasse, conformément aux articles R.424-6, R.424-7 et R.424-8 du code de l'environnement.

Date et lieu de consultation :

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012, relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation est ouverte du 29 avril au 20 mai 2022 inclus. Le public peut faire valoir ses observations :

- par voie électronique en précisant l'objet de la consultation à l'adresse suivante :
nature.sefsr.ddtm-66@equipement-agriculture.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

DDTM -
Service Environnement Forêt Sécurité Routière
Unité Nature
2, rue Jean Richepin - BP 50909
66020 PERPIGNAN CEDEX